|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ENER TASK-FORCE « LOGEMENT » |
| Numéro de poste Sysper: | À définir plus tard. |
| Personnes de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Matthew Baldwin et Stefan Moser  Deuxième trimestre 2025  Deux années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

À compter du 1 février 2025, la nouvelle task-force sur le logement va lancer ses travaux. Elle aidera le tout premier commissaire au logement à élaborer et à mettre en œuvre un plan européen pour le logement abordable et les initiatives et actions connexes visant à faire face à la crise du logement qui touche des millions de jeunes et de familles, en particulier en ce qui concerne le caractère abordable du logement.

La task-force « Logement » coordonnera la politique du logement au niveau de l’UE dans l’ensemble de la Commission, en réunissant toutes les DG responsables des différents éléments ainsi que d’autres acteurs au niveau de l’UE, notamment la Banque européenne d’investissement; et mener un vaste forum/dialogue permanent avec toutes les parties prenantes afin d’aider les États membres, les villes et les autres autorités locales en leur fournissant une assistance technique et d’encourager le partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Elle s’efforcera de définir des politiques fortes au niveau de l’UE pour s’attaquer aux facteurs structurels de la crise du logement, et en particulier pour débloquer les investissements publics et privés en faveur d’un logement abordable, durable et décent, et aborder ainsi également des aspects importants tels que le sans-abrisme et l’accessibilité.

La task-force sera formellement attachée à la Direction-Générale de l’énergie et fera directement rapport au commissaire chargé de l’énergie et du logement. Elle sera dirigée par un directeur général adjoint, travaillant en étroite relation avec le chef de l’unité « Logement » (stratégie et coordination).

La task-force travaillera avec souplesse et en tant qu’équipe unique, en étroite coopération entre les équipes sur la base de projets, avec des collègues dans l’ensemble de la Commission, et les lignes hiérarchiques devront être flexibles de la même manière dans l’ensemble de la task-force.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La task-force « Logement » souhaite accueillir des professionnels des États membres qui apportent une compréhension des défis et des possibilités en matière de logement dans leurs pays et régions, et sont prêts à apporter leur expertise au niveau de l’UE.

Nous avons un poste d’expert national détaché dans le domaine du logement. Cela implique notamment l’élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de logement dans tous les domaines connexes, l’analyse des données, le financement, les instruments de financement, l’assistance technique et l’échange de bonnes pratiques, en étroite coopération avec le Parlement européen, les États membres, les villes, les régions, tous les acteurs concernés de la société civile et les citoyens, ainsi qu’avec la BEI et d’autres banques de développement.

Le candidat retenu sera donc en mesure de contribuer concrètement à améliorer le caractère abordable du logement d’une manière concrète qui revêt une importance directe pour les citoyens dans l’ensemble de l’UE.

La task-force promouvra une culture du travail inclusive, participative et souple à tous les niveaux.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un expert national détaché très motivé et dynamique, ayant une expérience dans la gestion de dossiers complexes de nature politique et technique, en étroite coopération avec le Parlement européen, les États membres, les villes, les régions, les parties prenantes et les citoyens.

Le candidat retenu devra posséder de très bonnes capacités de communication et de rédaction, ainsi que sa capacité à travailler avec efficacité et souplesse dans des délais serrés. L’expert sélectionné devrait être en mesure de travailler en grande partie de manière autonome sous la direction de fonctionnaires titulaires de la Commission, de prendre l’initiative et de gérer les dossiers avec un bon sens des sensibilités politiques liées au domaine. Compte tenu de la nécessité d’une coordination avec les collègues au sein et en dehors de l’unité ainsi qu’avec les autres DG, le candidat retenu doit être un bon collaborateur d’équipe qui favorise un environnement de travail positif.

Le candidat retenu devra:

* Être motivé par des travaux sur des sujets spécifiques en tant qu’éléments importants d’une vue d’ensemble ;
* Être en mesure d’établir un « lien » entre un large éventail d’homologues ayant des points de vue éventuellement divergents, en identifiant un terrain d’entente et les options les plus importantes pour aller de l’avant ;
* Avoir des antécédents en matière de prise de responsabilités et d’obtention de résultats sur des dossiers complexes, de trouver un consensus, de respecter les délais et d’adopter une approche proactive ;
* Avoir la capacité de représenter la Commission lors de réunions avec d’autres institutions européennes, les États membres, les villes, les régions, les parties prenantes et les citoyens ;
* Maîtriser l’anglais ;
* Avoir une expérience pratique dans la conception ou la mise en œuvre de politiques en matière de logement ou de construction au niveau international, national, régional ou local, et/ou dans la conception et la mise en œuvre d’instruments financiers ou de programmes d’investissement pertinents.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)